

Procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2020

L'an 2020, le mardi 4 février à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 23 janvier 2020, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, M. Daniel FOURRÉ et M^{me} Annie LALLIER délégués du Conseil départemental du Cher.

M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Denys GODARD, délégué suppléant de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC FerCher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean-Roger MATHE, délégué de la CDC Arnon Boischaud Cher.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CC Pays de Néronde, avait donné pouvoir à M^{me} Bernadette COURIVAUD.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Conseil départemental du Cher, avait donné pouvoir à M. Daniel FOURRE.

M. Jean-Claude RIMBAULT, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Emmanuel RIOTTE, délégué du Conseil départemental du Cher.

M^{me} Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Louis COSYNS.

M. Claude ROGER, délégué de la CDC Cœur de France.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Patrick TIMMERMAN, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE.



Étaient absents ou excusés :

M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces.

M. Pascal COLLIN, délégué de la CDC Cœur de France.

M. Pierre-Etienne GOFFINET, délégué de la CDC La Septaine.

M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC Le Dunois.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M. Damien PRELY, délégué de la CDC Cœur de Berry.

M^{me} Delphine PIETU, déléguée du Conseil départemental du Cher.

M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2019 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Pascal BOURDILLON précise que le montant des frais d'honoraires est plus faible en raison d'une réduction du recours à des prestataires extérieurs. Les charges de personnel



restent stables et le mécanisme de compensation du délégataire radio est plus faible que prévu. Berry Numérique réalise des recettes à hauteur de 117% en raison de redevances plus élevées dans le Cher sur la partie du réseau à destination des entreprises et du remboursement de charges par Berry Fibre Optique. En investissement, des augmentations significatives apparaissent pour le déploiement du réseau. Les ressources d'investissement correspondent toutefois à ce qui était attendu.

Afin de faire procéder au vote, M. Patrick BARNIER quitte la salle à 10h00 et confie la présidence de la séance à M. Daniel FOURRE.

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle à 10h05 et reprend la présidence de la séance.

Rapport n°4 : Budget primitif 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 et précise qu'au niveau national, le déploiement de la fibre optique se poursuit à un rythme soutenu en zone dense et en zone d'initiative publique. Il y a désormais 17 millions de locaux éligibles sur 37 millions existants. Cela représente 6,3 millions d'abonnés en France. Il s'agit donc d'un mouvement massif qui va se renforcer dans les années qui viennent. La pression est mise par le gouvernement sur les opérateurs et les acteurs publics accélèrent leurs déploiements dans les zones RIP.

En 2020, Berry Numérique a pour objectifs de lancer le nouveau marché de travaux notifié en 2019 et maintenir un rythme de construction équivalent à celui de 2020.

Par ailleurs, il demeure deux montées en débit cuivre à terminer sur les communes de Feux et de Saint Hilaire de Court.

Un enjeu pour l'année 2020 est de faire avancer le dossier de DSP phase 2 dont les réponses à la consultation sont attendues pour le printemps afin de tendre vers le 100% FTTH.

Une incertitude pèse en ce qui concerne le financement de l'État au travers du FSN. Le guichet s'ouvre mais avec des financements trop légers. Le nouveau cahier des charges d'attribution des subventions est également moins favorable, ce qui ferait perdre 3 millions d'euros par rapport aux simulations réalisées. Comme l'objectif de Berry Numérique est d'attribuer la DSP en fin d'année, il est important que la loi de finances 2021 intègre les financements de la phase 2.

M. Daniel FOURRE intervient pour faire remarquer qu'il apparaît une distorsion entre les discours nationaux et ce qui se passe réellement sur les territoires. Le Président de la République avait annoncé un effort financier de l'État pour apporter la fibre à tous les administrés. Mais les aides du FSN vont être plus restrictives, ce qui est au détriment de la ruralité.

M. Patrick BARNIER répond que les positions de Bercy et de Matignon ne sont pas toujours identiques. L'AVICCA fait toutefois pression en faveur des territoires ruraux tout comme les parlementaires mais il y a une certaine distance entre les paroles et les actes. Les fonds FSN sont très importants pour le projet de Berry Numérique, à défaut, il faudra solliciter davantage les Communautés de communes. Il faut noter par ailleurs qu'il est prévu une concession sur 30 ans avec un délégataire qui prend en charge une part de l'investissement.

M. François GRESSET demande si la tranche 2 de la phase 1 est dépendante de la prochaine DSP.

M. Patrick BARNIER répond que ce n'est pas dépendant en ce qui concerne les travaux. Les travaux coutent néanmoins plus chers dans cette tranche 2.

M. Pascal BOURDILLON précise en ce qui concerne l'exploitation des prises que trois options s'offrent à Berry Numérique. Soit la DSP phase 2 traite uniquement les prises non prévues en phase 1, soit le contrat de la première DSP est résilié et tout est « fusionné » en un seul contrat, soit les deux contrats coexistent mais avec un maximum de prises fléchées dans la deuxième DSP. Berry Numérique doit globalement 120 000 prises dans le contrat initial mais 20 000 prises de plus seront construites. Celles-ci pourront être fléchées sur la DSP la plus avantageuse.

M. Patrick BARNIER explique que quel que soit le contrat retenu, cela ne retardera pas la construction des prises en cours.

M. Pascal BOURDILLON indique que lorsqu'on parle d'extension de réseau, il s'agit d'un logement qui apparait à proximité d'autres logements raccordés. Ce n'est pas une extension du périmètre de déploiement.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2020 à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°1 à la convention de financement avec la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en expliquant que la commune de Venesmes a choisi d'effectuer des travaux complémentaires de déploiement pour un hameau supplémentaire. Cela représente représente 16 000 € que la commune se charge de payer intégralement.

M. Louis COSYNS intervient concernant l'extension du déploiement sur la commune de Cogny alors que le Maire ne se représente pas. Les travaux étant en cours, il espère que le dossier est bien cadré pour éviter des mauvaises surprises ultérieures.

M. Pascal BOURDILLON explique que les travaux sont bien avancés, les dispositions administratives et financières sont claires entre la Communauté de communes et Berry Numérique. Il y a une délibération de fonds de concours entre la Communauté de communes et la commune.



Le Comité syndical approuve l'avenant n°1 à la convention de financement avec la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher à l'unanimité.

Rapport n°6 : Convention type pour la participation d'un tiers à l'extension du réseau très haut débit

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'un particulier s'est manifesté pour devenir éligible à la fibre optique alors que son logement n'est pas prévu dans le plan de déploiement. La Communauté de communes ne souhaite toutefois pas financer cette adresse non prévue dans le déploiement. L'extension du périmètre représente environ 20 000€. Il s'agit de la première demande et Berry Numérique n'avait pas de convention type permettant de recevoir ce genre de financements.

M. Jean-Roger MATHE quitte la salle à 10h47.

Le Comité syndical approuve la Convention type pour la participation d'un tiers à l'extension du réseau très haut débit à l'unanimité.

Rapport n°7 : Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical approuve la création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges à l'unanimité.

Rapport n°8 : Convention « support intermédiaires » avec Enedis

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

Le Comité syndical approuve la convention « support intermédiaires » avec Enedis à l'unanimité.

Rapport n°9 : Ressources humaines – Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à l'unanimité.

Rapport n°10 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M. Pascal BOURDILLON précise que 40 communes sont désormais ouvertes à la commercialisation. Le taux de couverture de la zone privée atteint 58% et celui de la zone RIP atteint 26%. Le taux global de couverture du département du Cher est ainsi de 38%.

En 2020, plus de la moitié du département sera raccordable, ce qui positionne le département du Cher entre le 28 et 30^{ème} place pour le taux de couverture en fibre de la zone publique, c'est-à-dire dans le premier tiers. Concernant le département de l'Indre, il y avait 18 mois de retard qui devrait se réduire à 15 mois (par rapport aux objectifs de la DSP).

En matière de commercialisation, le RIP comprend 4000 clients fin décembre 2019. Une nette augmentation des abonnés est apparue car davantage de prises ont été construites et les quatre principaux opérateurs nationaux sont présents sur le réseau. Les plus dynamiques d'entre eux sont Free et Orange.

M. Louis COSYNS quitte la salle à 10h52.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, il y a une équipe projet qui détermine des sites d'implantation de nouveaux pylônes. Le site de l'ARCEP est bien constitué pour informer les administrés. 200 000 mesures ont été prises avec les données itinérantes réalisées par le Conseil départemental du Cher.

M. Patrick BARNIER explique que la partie téléphonie mobile prend du temps et au fur et à mesure, les choix de zone ne sont plus aussi évidents. Une soixantaine de communes sont en zones grises mais il faut craindre un manque de pylône.

M. Daniel FOURRE souhaite intervenir concernant les pratiques des opérateurs nationaux qui viennent commercialiser des offres sur le réseau public. Berry Numérique investit des millions d'euros en infrastructures et des prestataires travaillant pour ces grands opérateurs se comportent mal vis-à-vis de nos infrastructures.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il existe deux options en ce qui concerne le raccordement d'un abonné. Soit le FAI demande à Berry Fibre Optique de faire le raccordement, ce qui se déroule généralement bien car les intervenants sont identifiés, un compte rendu est effectué sous 48h. Soit l'opérateur s'occupe du raccordement sous prétexte officiel de relation client mais officieusement pour des questions d'économies de coûts. En effet, un sous-traitant sera sollicité et celui-ci prendra un sous-traitant qui prendra un autoentrepreneur. Cela conduit alors une personne seule à effectuer plusieurs raccordements dans une journée avec trop peu de temps.

Les raccordements aériens trop compliqués sont alors déclarés comme impossibles pour raison fallacieuse de mauvaise construction de réseau. Parfois, lors d'un raccordement, le raccordeur arrache des fibres dans les points de branchements optiques. Parfois, pire, le raccordeur ouvre l'armoire de raccordement au pied de biche, ce qui implique des frais importants de remise en état.

Berry Numérique a déjà saisi l'AVICCA pour appuyer la demande de résolution de ce problème. En parallèle, Berry Fibre Optique est en train de changer toutes les serrures

pour mettre des clés triangles pour éviter les dégradations des sous-traitants qui n'ont pas les clés.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Il précise qu'il s'agit du dernier Comité syndical avant les élections municipales et remercie l'ensemble des membres pour leur participation active. La façon de travailler est appréciable et il souhaite bon courage pour ceux qui se représentent. Il faudra réélire les différentes instances de Berry Numérique lors du prochain Comité syndical, qui est fixé en séance le 28 mai 2020 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 10.

Gilles GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

